

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 05 Avril 2024

L'an Deux Mille Vingt-Quatre et le Cinq Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Projet de travaux de réhabilitation de la Voie Communale de Brindigaccia- Plan de Financement.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS :** Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ange-François LEANDRI, Ange LARI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS :** Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la délibération en date du 21 juillet 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la Voie Communale de Brindigaccia,

Le Maire expose au Conseil Municipal que le hameau de Brindigaccia est situé au Sud de la Commune de Propriano. Il est desservi par une voie communale aussi appelée « chemin de Bilia » car il supporte une partie du sentier de randonnée qui relie Propriano à la commune de Bilia.

L'importance de cette voie se décline selon trois fonctions :

- Une fonction de desserte du hameau de Brindigaccia et des exploitations agricoles. Le hameau est classé en zone constructible au PLU de Propriano et on peut envisager un développement et une structuration raisonnable de l'urbanisation dans ce secteur.

- Une fonction sécuritaire : Le chemin communal de Brindigaccia constitue une antenne avancée vers les massifs forestiers du sud de la commune. Le réseau d'eau potable a été récemment rénové et a permis d'implanter un poteau d'incendie en partie finale de la voie.

A l'extrémité de la voie la commune projette la création d'une plateforme de retournement pour véhicules de DFCI. Il reste maintenant à calibrer cette voie pour la rendre conforme à la réglementation incendie avec une largeur minimum en tout point de 3.50m ce qui n'est pas le cas actuellement.

- Une fonction touristique : Comme il est dit ci-dessus, cette voie supporte la première partie du sentier de randonnée répertorié au niveau départemental très fréquenté en période estivale qui relie le sud de la commune au village de Bilia. La partie carrossable de ce parcours permet l'accès des véhicules de secours et apporte une garantie sécuritaire aux randonneurs.

Aujourd'hui cette voie est dans un état de dégradation avancée en raison des conditions climatiques qui affectent gravement le corps de chaussée et d'une gestion problématique des eaux de ruissellement. En effet, la dénivellée très faible de cette voie nécessite une gestion très stricte des eaux de ruissellement. Les exutoires en bon état, au nombre de cinq, ne peuvent toutefois pas être multipliés.

L'estimation des travaux est de 314 649 € H.T.

Le Plan de Financement proposé est le suivant :

Organisme	Taux	Assiette	Montant
Collectivité de Corse	50%	314 649 €	157 324.50 € HT
Commune	50%	314 649 €	157 324.50 € HT
Total H.T			314 649.00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de travaux de réhabilitation de la Voie Communale de Brindigaccia.
- **VOTE** le plan de financement proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** la demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 10.04.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 12.04.2024

Fait à PROPRIANO, le 05 avril 2024

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240405-2024-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

